

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer*

Agence de financement des infrastructures  
de transport de France

**Décision du 15 septembre 2009  
portant délégation de signature (AFITF)**

NOR : DEVT0922922S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par décision du président de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France en date du 15 septembre 2009, délégation de signature est accordée à M. Stéphane KHELIF, secrétaire général de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), à l'effet de signer, au nom de l'AFITF, les correspondances, actes, décisions, conventions, contrats et marchés, les mandats et toutes autres pièces relevant des attributions, responsabilités, pouvoirs et missions conférés au président du conseil d'administration de l'AFITF par le décret n° 2004-1317 du 26 novembre 2004 modifié relatif à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF).